

Appel à Manifestation d'Intérêt (ARS ARA) - Actions en santé-environnement à destination des collectivités territoriales

Santé-Environnement

Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de la santé des citoyens ainsi que des actions en faveur de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans l'éducation et la promotion de la santé-environnement et pour offrir aux citoyens des environnements favorables à la santé.

Le présent AMI porte, en 2024, sur trois champs de la santé-environnement :

- La thématique des baignades ;
- La thématique du radon dans l'habitat
- L'approche transversale d'éducation et de promotion de la santé-environnement (ESE).

Le projets proposés pourront s'inscrire dans l'un de ces champs et englober une dimension à la fois technique et/ou éducative.

Cet AMI est dans la continuité des précédents portant sur des actions d'éducation et de promotion de la santé, en s'ouvrant sur les baignades et le radon. **Il s'adresse aux collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Informations complémentaires, dates et modalités de candidature sur le site de **[l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)**.

69003 LYON



Acteur régional

ESE

Conseils, expertise

Nature et Santé

Air Extérieur

Environnement sonore

Aménagement du territoire

Eau

Environnement intérieur